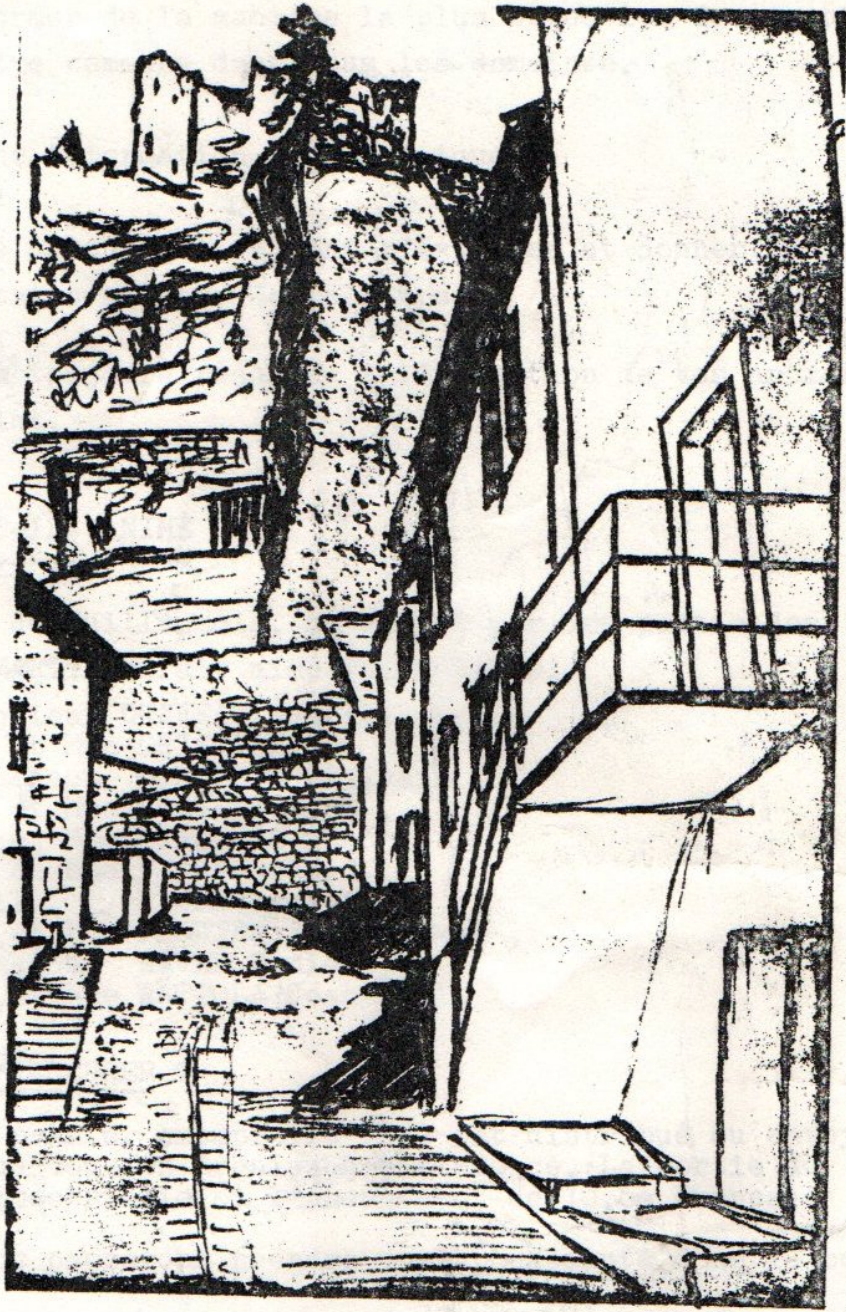


1972



1007

1111

POURQUOI CE JOURNAL ?

- Pour vous informer de la manière la plus objective de ce qui se passe dans notre commune dans tous les domaines.
- Pour éviter une information à sens unique.
- Pour permettre à ceux qui veulent s'exprimer et donner leurs idées sur certains sujets, de le faire.

Une place sera toujours réservée à l'insertion de vos articles, ou mise au point.

PAR QUI EST-IL ANIME ?

- Par un groupe de Guillaumoises, notamment par une partie des 18 que M. Roger MARTIN aurait aimé faire taire.

Monsieur CHEVEAU Henri ,
M. et Mme GHIACIONNI ,
Monsieur GIRIBONE Sylvain ,
M. et Mme GRAILLE Jean ,
M. et Mme PASSERON René ,
M. et Mme PICHE Roland
Melle. PICHE Denise ,
M. et Mme PORCIER Jean-Claude ,
Monsieur RAVEL Daniel ,
M. et Mme WATTOLA Jean-Paul.

COMMENT VOUS LE PROCURER ?

Ce premier exemplaire vous est distribué ou envoyé de façon à ce que vous en preniez connaissance. La sortie du Journal sera trimestrielle et l'abonnement de 10,00 Francs.

Nous passerons prendre vos abonnements dans le courant du mois.

Pour ceux qui n'habitent pas dans la Commune ou qui veulent régler directement, envoyez vos 10,00 F. à ~~Mme~~ ^{Roland} PICHE Françoise

C.C.P. 5740-32 MARSEILLE.

Votre carte d'abonnement vous sera retournée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions.

(//IE POLITIQUE (//IE POLITIQUE (//IE POLITIQUE

Dans la lettre adressée par Monsieur le Maire à la population beaucoup de points nous semblent obscurs et nous aimerions un éclaircissement.

Tout d'abord, nous nous félicitons de cette lettre qui donne un aperçu de ce qui se passe à la Mairie. Elle aurait dû être distribuée quelques jours après la réunion des listes électorales. Nous pensons, et ceci est notre point de vue personnel, que les Guillaumoises ont le droit d'être informés sur les inscriptions et les radiations des électeurs qui vont décider de la gestion de leur commune. La Mairie devrait être une grande maison ouverte et non pas un temple où seuls ceux qui officient ont accès à tout.

Fermons donc cette parenthèse, laissons de côté le fait que beaucoup de ceux qui ont été rayés cette année auraient dû l'être depuis fort longtemps et nous ne chercherons pas à savoir s'ils ont voté ou non.

Venons en aux passages qui nous paraissent obscurs. Nous citons Utilisant la même procédure mais 24 heures plus tard et agissant dans un souci de réciprocité pour contrer cette manoeuvre M. Roger MARTIN se constituait lui aussi à son tour tiers électeur contestant et déposait un recours devant le Greffier de Puget Théniers le 16 janvier.

Nous nous demandons donc, puisque cette action s'est déroulée en 24 heures :

- 1°) Comment M. Roger MARTIN qui n'était pas à Guillaumes a pu être au courant de cet état de fait.
- 2°) Comment M. Roger MARTIN a-t-il pu avoir accès aux listes électorales puisque la Mairie est fermée le samedi et le dimanche.
- 3°) Sur quel critère M. Roger MARTIN s'est-il basé pour faire sa liste, lui qui n'est pas Guillaumoise, qui n'habite pas Guillaume qui n'y travaille pas, qui n'y a pas de propriété.

De plus que veut dire "Dans les 24 heures qui suivent agissant dans un souci de réciprocité pour contrer cette manoeuvre". Cette phrase nous la traduisons ainsi et nous craignons que seul ce sens lui convienne : "Dans un souci de VENGEANCE ... "

Or cette vengeance, M. le Maire, vous l'avez acceptée puisque vous étiez seul à accompagner M. Roger MARTIN au Tribunal et plus, vous le souteniez contre les jeunes Guillaumoises présents, qui n'étaient strictement pour rien dans cette affaire. Peut-on penser vraiment que M. MARTIN ait fait cette liste seul ?

Revenons en arrière, et ceci, une partie de la population, dans un réflexe émouvant l'a fait, et c'est pour cela que nous vous en parlons. Quelle fatalité, quel parallélisme !

.../...

1942 - Des hommes, opposés à la municipalité, étaient dénoncés comme communistes aux Allemands dans le but d'être fusillés. Ils ne l'ont pas été, mais de peu ... - L'histoire se perpétue.

1972 - Leurs fils se retrouvent sur une liste de Guillaumoises que l'on ne voudrait plus voir à Guillaumes un jour d'élections. (Heureusement la Gestapo n'est plus là pour les rayer à jamais !!!) Cette liste est mise entre les mains de M. MARTIN qui les assigne devant le Tribunal.

Ceci n'est pas pure imagination, ce sont des faits bien tristes mais réels.

Est-il possible que l'on puisse gérer une commune à coups de vengeance. Nous sommes consternés. Quel gachis ; quelle histoire !!

Encore un point à éclaircir.

M. le Maire faisait partie de la commission administrative chargée de la révision de la liste électorale, or, à ce moment il était pleinement conscient de notre droit d'électeur puisqu'il ne nous a pas fait rayer.

Comment se fait-il qu'il soutenait, tout seul, quelque temps après, face à de nombreux Guillaumoises, M. MARTIN qui allait à l'encontre de sa décision et qui de ce fait doutait de sa valeur d'appréciation.

Toute cette histoire est de plus en plus paradoxale et inquiétante aussi nous vous laissons réfléchir sur ces quelques points pris parmi un grand nombre tout aussi incohérents que nous cherchons à élucider.

LES MAINTENUS.

0 0
0

DES SUITES DES ELECTIONS

Le programme de M. GIRIBONE n'était, paraît-il, pas constructif. Admettons, mais celui de la liste "PROMOUVOIR ET MAINTENIR" a repris point par point ce qui était proposé ! Si vous avez gardé les programmes donnez-vous la peine de comparer ! Un conseil, M. GIRIBONE, aux prochaines élections, ne soyez pas pressé d'exposer vos projets.

Nous notons avec satisfaction que le Jardin Public a été aménagé, des glissières ont été installées sur la route de Bouchannières, une réunion du Conseil Municipal a été publiée dans la presse avec un compte-rendu. Bien sûr, cela aurait été fait sans lui, n'est-ce pas ? Toujours est-il qu'il a certainement fait activer les choses. Et au fond, peu importe d'où vient l'idée, ce qui compte ce sont les réalisations.

F. P.

0 0
0

REVISION DES LISTES

Comme moi, vous avez dû recevoir une lettre signée des 18 personnes assignées devant le Tribunal d'Instance de Nice, ainsi qu'une lettre de M. le Maire dans laquelle il prend ouvertement la défense de M. MARTIN. Quel paradoxe ! On me reproche de ne pas faire confiance au travail de la Commission et M. MARTIN, lui, que fait-il ? La même chose ! ... Mais lui est soutenu par M. le Maire qui faisait partie de la Commission, et qui RENIE donc son travail !

J'ai déposé ma réclamation le samedi 15 janvier 1972 dans l'après midi - la date limite mentionnée sur l'affiche était le 15. Comme les 18 personnes citées plus haut, je me pose la question de savoir comment M. MARTIN a-t-il su ce que je venais de faire ? Comment a-t-il pu déposer sa réclamation le dimanche 16 ? Il est bien évident que ce recours avait été préparé par d'autres personnes depuis longtemps. M. le Maire assistait M. MARTIN au Tribunal à Nice.

Sur les 35 contestations, deux seulement ont été acceptées. Je me permets de reproduire ici les deux extraits de la copie du jugement car la séance était publique.

- 1°) concernant Madame ROBERT Yvonne : née le ... à Guillaumes, demeurant à Nice, ayant fourni des explications par lettre ;
Attendu que l'intéressée est effectivement originaire de Guillaumes, mais qu'en fait elle réside et est domiciliée à Nice où elle exerce les fonctions d'institutrice depuis de nombreuses années, et où elle était précédemment inscrite ;
Attendu qu'elle reconnaît ne venir que l'été à Guillaumes où elle prend soin de sa mère âgée et qu'elle ne s'y retirera que l'année prochaine, à sa mise à la retraite ;
Attendu cependant, que malgré son désir de participer à la vie politique guillaumoise, les conditions prescrites de domicile, de résidence ou l'inscription au rôle des contributions ne sont pas remplies par elle en l'état ;
Attendu que le recours est donc justifié ;
- 2°) Concernant TOCHE Jean, né le ... à Guillaumes, demeurant à Catières, s'étant expliqué par lettre ;
Attendu qu'il est reconnu par l'intéressé qu'il est inscrit sur les listes électorales de la commune de Carros et qu'il ne sollicité pas son inscription sur les listes électorales de Guillaumes ;
Attendu que le recours en radiation soit en conséquence être admis

Que penser de ces deux cas ?

Du premier, que la franchise n'a pas été récompensée. Combien sont dans le cas de Madame ROBERT et qui pourtant figurent sur les listes .

Du deuxième, qu'il est extrêmement bizarre et même inquiétant que Monsieur TOCHE ait été inscrit sur les listes de Guillaumes sans son autorisation puisqu'il a écrit lui même qu'il ne demandait pas à figurer sur les listes de Guillaumes, étant inscrit dans la commune de Carros !

Mon souhait est que, loin de chercher à faire inscrire des personnes pour gagner des voix ou à en faire radier pour en faire perdre aux autres, le souci d'une Municipalité doit être d'inscrire des électeurs ayant sans contestation possible le droit de voter et de faire radier immédiatement tous ceux qui n'en ont plus le droit.

UN AN DEJA

Voilà un an que les élections municipales ont eu lieu, et pourtant ... Un certain malaise dans le village. La TRIBUNE a publié en son temps un compte-rendu des résultats ; un article portait comme titre : "COMPTE RENDU OBJECTIF". Nous sourions de cette précision : les autres articles ne le seraient-ils pas ?

Usant du droit de réponse, M. GIRIBONE a fait publier quelques rectificatifs dans le numéro suivant. Les deux cents électeurs qui lui ont fait confiance ne reçoivent sans doute pas La TRIBUNE, aussi M. GIRIBONE pense ne pas trop vous importuner en vous exposant son point de vue.

1er Tour : en présence la liste sortante (avec quelques changements !) et trois candidats isolés.

Ont recueilli :	Mr. CASELLES	7,30 %
	Mr. DEMARCHI	18,00 %
	Mr. GIRIBONE	45,90 %

Soit un TOTAL de 71,20 % pour les opposants. Et il n'y a eu qu'un siège en ballottage !

Vous vous rendez compte par ce petit calcul, que le CALCUL DES POURCENTAGES NE REPRESENTE RIEN quand il est possible de panacher. Qu'on ne dise pas alors que jamais la liste sortante n'avait obtenu score pareil, puisqu'en même temps jamais un candidat isolé à qui on avait donné l'étiquette communiste et maoïste, n'avait été à 10 voix d'être élu ! A qui la VICTOIRE ?

2ème TOUR : Là le calcul des pourcentages est valable : on vote POUR ou CONTRE.

Mr. CHAMPOUSSIN	48,70 %
Mr. GIRIBONE	46,40 %
Mr. CLENCHARD	2,80 %
Divers	2,10 %

Grand silence sur ces résultats ! Le candidat soutenu par les élus n'obtient pas la majorité absolue et M. GIRIBONE accuse une très légère hausse !.

Il paraît que le mauvais temps ne leur a pas permis de faire "le plein" comme on dit, et les autres l'ont-ils fait ? Ni M. CLENCHARD, ni M. GIRIBONE n'avaient une "armée de taxis" à leur disposition pour rassembler les voix égarées dans la tourmente de neige.

Et puis le soir "l'affaire" éclate : M. GIRIBONE ose mentionner des observations sur le procès-verbal ! On criera au scandale Mais alors laissez-moi vous poser cette question : Pour qui la loi est-elle faite s'il ne faut pas s'en servir ? M. GIRIBONE a mentionné simplement ce qu'il avait constaté, c'est-à-dire que sur 70 votants par correspondance, une quarantaine d'électeurs bénéficiaient de certificats médicaux dactylographiés et signés du Docteur DURANDY, maire sortant et candidat. Peut-on reprocher à M. GIRIBONE de s'inquiéter de savoir si cela était légal ou non ?

Cette observation a entraîné un contrôle des certificats. Le Dr. DURANDY avait le droit de délivrer tous ces certificats: M. GIRIBONE s'était donc renseigné. Malheureusement ces certificats ne devaient servir que pour le 1er tour, le TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE a donc annulé le 2ème tour pour fraude dans les votes par correspondance.

Loin d'accepter ce jugement, le Dr. DURANDY, par l'intermédiaire de M. CHAMPOUSSIN a fait appel.

Un an s'est écoulé, on attend.

- ADDUCTION D'EAU A VILLEPLANE.-

Savez-vous que l'adjudication des Travaux a été faite et que la Municipalité n'avait pas acheté la Source ?

On était, paraît-il, en terrains communaux alors qu'ils sont privés !!!

- Pour qui est fait le Cadastre ?

- Que se passerait-il si les entrepreneurs exigeaient de commencer les travaux ?

- EMPRUNT POUR LE CIMETIERE.-

Les sommes recueillies ont été suffisantes pour obtenir l'emprunt.

- Que se serait-il passé dans le cas contraire ?

- Est-ce quand une partie des travaux est commencées que l'on s'aperçoit que l'on a pas les fonds nécessaires pour les terminer ?

- ECLAIRAGE de la N. 202.-

Cet éclairage était nécessaire mais était-il possible à la Municipalité de limiter les dépenses en imposant un nombre de poteaux à ne pas dépasser ?

- ROUTE de LARTON.-

Les travaux vont se faire.

N'y a t-il pas dans la commune des chemins ruraux à faire plus utiles et plus urgents que celui-là ?

- ACHAT d'UN VEHICULE.-

Quelle surprise de voir rouler une R 4 L flambant neuve "EAU - ASSAINISSEMENT" Ville de Guillaumes" !!!

Quelle surprise de voir disparaître les inscriptions "EAU - ASSAINISSEMENT" à grands coups de bombes de peinture et voir installer une civière à la place des sièges !

Ainsi équipé, le véhicule a passé l'hiver à la belle étoile, devant le bâtiment administratif de Valberg.

Nous aimerions bien avoir des explications sur tout cela.

- Cette dépense était-elle indispensable ?

- RESULTAT REFERENDUM A GUILLAUMES.-

INSCRITS : 627

VOTANTS : 389 (61,70 %) ABSTENTIONS : 238 (38,30 %)

BLANCS - NULS 41

SUFFRAGES EXPRIMES 348

OUI = 221 NON = 127

ou :

OUI 56,8% des Votants - 35 % des Inscrits

NON 32,6% " " - 20 % " "

BLANCS NULS 10,6% " " - 6,5% " "

Contrairement aux années précédentes, vous n'avez pas lu dans LA TRIBUNE (je m'adresse aux abonnés de ce Journal) un compte-rendu des activités du Foyer. Ce n'est pas mauvaise volonté de ma part, mais tout simplement que l'on ne m'a pas sollicité pour le faire.

Il a été question durant la campagne électorale des subventions perçues par le Foyer. En voici un relevé exact.

- le 5.08.1968 2.000,00 F. (Président M. le Curé MAUREL)
- le 15.09.1969 1.000,00 F. (Président M. GIRIBONE)
- le 31.08.1970 750,00 F. (" M. GIRIBONE)
- le ?.?.1971 NEANT (" M. GIRIBONE)

Cela se passe de commentaires.

Après les élections, chaque membre du Foyer recevait une lettre de M. le Maire les informant que je n'avais pas les qualités requises pour présider le Foyer et qu'il allait lui-même provoquer une assemblée générale afin de constituer un bureau valable. (Pour les personnes soucieuses de précisions je tiens à préciser que cette lettre est classée dans les archives du Foyer et qu'elles peuvent la consulter).

Les membres se réunissaient et signaient tous une réponse à cette lettre. Le Bureau était réélu à l'unanimité.

Une semaine avant le 14 juillet, nous apprenons que le Bal se organisait par la Municipalité afin de lui donner un caractère plus républicain !

Malgré ces agissements, le Foyer a continué ses activités. Rappelons qu'il est animé par une quinzaine de Guillaumoises d'origine ou de cœur et par les jeunes du village.

En plus des BALS, du CINE-CLUB, de la SALLE de JEUX, activités qui sont devenues traditionnelles pour le Foyer, il a été créé un CLUB-PHOTO et une section SPORTS.

ACTIVITES DE LA SECTION SPORTS DU FOYER :

VOLLEY : Une équipe de CADETTES a été engagée dans le CRITERIUM DEPARTEMENTAL de l'U F O L E P. Dirigées par Melle. BELLEUDY et par Gilbert BRUN, nos débutantes ont bien progressé depuis leurs déplacements à CANNES et à St. LAURENT DU VAR. Vous pourrez les voir en action à GUILLAUMES le 11 MAI, date de la 3^{ème}. et dernière journée de ce critérium. Près de 80 joueurs et joueuses seront ce jour-là dans notre village !

Nous remercions vivement la Municipalité qui a accepté de prendre à sa charge les frais d'installation de deux terrains (poteaux et filet), qui a offert un ballon et qui s'est proposée d'offrir aux dirigeants un vin d'honneur.

FOOTBALL : Loin de vouloir faire de la concurrence à l'A S L G, le Foyer avait décidé de présenter une équipe de JUNIORS-SENIORS également en U F O L E P. Cette équipe aurait permis aux jeunes et aux moins jeunes de jouer dans un petit championnat de niveau plus bas que celui de la F.F.F. et où, sans doute, les déplacements et les matches auraient été moins nombreux. Malheureusement, aucune équipe n'était engagée, dans les A.M. Aussi, des contacts seront pris dans les Alpes de Haute Provence pour la saison suivante.

JUDO : Un CLUB-JUDO est en voie d'organisation. Le tapis va être commandé. Son financement est assuré par le Foyer et par ses membres qui ont accepté d'y participer. Nous pensons pouvoir commencer les séances dès réception des TATAMIS.

Tout le monde pourra s'inscrire : depuis les enfants d'âge scolaire aux adultes jeunes et moins jeunes. Plus amples informations seront publiées ultérieurement

Rappelons qu'une fois par semaine, la salle du Foyer est ouverte à tous ceux et celles qui désirent faire du Volley pour se détendre (le mardi) ; que le mercredi, les dames qui désirent faire de la gymnastique peuvent également se rendre au Foyer (entrée strictement réservée aux dames !).

COMPTES DU FOYER : année 1971

DEPENSES		RECETTES	
- W. C. neufs	311,00	- AVOIR	1.276,20
- Vignettes BABY	400,00	- BABY	594,25
- Repas-disques	1.227,17	- Repas	1.390,00
- Bals	11.538,16	- Bals	11.781,75
- Club-Photo	706,25	- Club-Photo	712,60
- Ciné-Club	1.453,43	- Ciné-Club	792,00
	-----		-----
	15.636,01 F.		16.547,20 F.

Excédent, au 1er janvier 1972 : 911,19 F.

Les membres du Foyer s'estiment très satisfaits de ce résultat : Le Foyer est une association sans but lucratif, il n'a reçu aucune subvention durant l'année 1971, il a pris à sa charge la réparation des W.C. (cuvette et chasse), il a eu une perte importante lors de la séance de MUSIC-HALL due sans doute à ce que la manifestation n'avait pas été publiée dans la presse.

Je pense qu'il n'est pas inutile d'insister sur le fait que tous les membres travaillent bénévolement, qu'ils se dévouent pour organiser des loisirs socio-éducatifs et sportifs pour la population guillaumoise mais aussi pour le Canton.

Faut-il rappeler l'énorme succès que le REVEILLON DANSANT a connu ? Servir plus d'une centaine de personnes n'est pas une petite affaire. Ce succès est dû, bien entendu, à l'aide primordiale que nous avons reçue de MM BELLEUDY et DE LUCAS, hôteliers à Guillaumes, à qui nous adressons de nouveau tous nos remerciements.

S. G.

INFORMATIONS SCOLAIRES

INFORMATIONS SCOLAIRES

Comme pour le Foyer, et contrairement aux années précédentes, on ne m'a pas demandé d'article sur la fête de Noël et sur le ski du jeudi. La tombola dotée de très beaux lots offerts par la population, que nous remercions très sincèrement, a permis une recette de 543,20 F. Il faut féliciter tous les enfants qui ont chanté, récité, joué pour le plus grand plaisir de leurs parents et de leurs maîtres. Préparée deux mois à l'avance, cette petite fête leur demande un effort assez considérable car les textes à apprendre s'ajoutent au travail scolaire habituel. Comme toutes les années, la municipalité s'est associée à cette manifestation en offrant les cadeaux aux enfants. Nous la remercions.

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE : Sa principale activité est le ski du jeudi. Cette année 19 élèves y ont participé. Ils ont bénéficié, tous les jeudis, de cours donnés par des moniteurs subventionnés par la Jeunesse et les Sports. Comme les années précédentes, la Municipalité a pris à sa charge les frais de transport (480,00 F.) et l'école, ceux des remontées mécaniques (518,00 F.). A ce sujet nous adressons nos plus vifs remerciements à M. GINESY, Conseiller Général, et M. PHILIPETTI, Directeur des remontées mécaniques, qui nous ont accordé la gratuité pendant deux jeudis, ce qui a permis de réaliser une économie considérable à l'école. Sur des fonds départementaux, votés par le Conseil Général, deux paires de skis ont encore été octroyés à l'école de Guillaumes pour l'année 1971-1972.

Les deux derniers jeudis, tous les élèves ont passé les tests de 1ère, 2ème ou 3ème étoile.

Ont réussi la 1ère Etoile : ROUBIN Eliane - Roubin Etienne - RODRIGUEZ Dominique - BRUN Patricia - MICHEL Sylvie - GIRIBONE Michel - BORELLI Philippe.

PATRICO Marylène et TORRES Sylvie ont obtenu "Les Flocons".

Ont réussi la 2ème Etoile : PRATICO Pierre-Jean - NOBIZE Richard -

VOYAGE A VENISE : Le 2 mai, 15 élèves iront à Venise, accompagnés par leur instituteur. Ce voyage est organisé par la Ligue de l'Enseignement et le COMITE d'ACCUEIL. L'école couvre 25 % des dépenses, le reste étant à la charge des parents.

SUPPRESSION DU JEUDI : Une réunion de Parents d'Elèves s'est tenue à l'école afin de connaître leur point de vue. C'est la première solution qui a été retenue, c'est-à-dire le remplacement du jeudi par le mercredi. Les parents ont jugé que c'était la solution la plus favorable pour les enfants.

S. G.

C'est avec un grand plaisir que nous avons appris la réussite au C.A.P. d'institutrices de Melle. andrée PENNA, actuellement en poste à Villefranche. Nous sommes heureux de la voir agrandir le groupe des jeunes enseignants Guillaumoises et lui présentons nos vives félicitations.

-o-O-o-

M. PORCIER Directeur de la Coopérative Laitière et d'Approvisionnement du Haut-Var, après 31 ans de services passés au sein du monde rural pour lequel il créa la Coopérative d'Approvisionnement, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Nous souhaitons également la bienvenue et une longue carrière dans cet organisme à M. Robert BAUDIN.

-o-O-o-

Nous présentons nos souhaits de bienvenue :

au Docteur PARLEBAS, médecin résident et Madame ;
à Monsieur et Madame ALARI, nouveaux pharmaciens succédant à Monsieur et Madame MILLET ;
Monsieur et Madame COZZOLINO, succédant à Melles. et M. LONG ;
Monsieur et Madame J.P. BOTTIN, gérant de la Boulangerie ;
Monsieur et Madame Fernand EPELE, gérant du Bar "Central" ;
Monsieur Michel BOURGOIN, Agent des Eaux et Forêts.

-o-O-o-

Cette bonne nouvelle n'ayant pas été diffusée dans les journaux locaux nous nous permettons d'annoncer avec un retard bien involontaire le mariage, le 4 décembre 1971, de Monsieur Jean CRAILLE avec Mademoiselle Evelyne MARTIN.

Nous apprenons le départ de Monsieur Claude MEUNIER sous-officier à la Gendarmerie. Il est affecté à Puget Théniers à compter du 1er Mai.

CONSEIL PRATIQUE :

Chasse aux souris : Pour chasser les souris des endroits où vous ne tenez pas à les voir, sans le concours d'un chat, mettez pendant quelque temps sous les meubles et dans les coins des feuilles de menthe fraîche et vous apprécierez vite le résultat.

-o-O-o-

Jus de citron : Savez-vous que le jus de citron a non seulement la propriété de blanchir les mains en les nettoyant parfaitement, mais qu'en même temps il vous fortifiera les ongles.

CONNAISSANCE CONNAISSANCE CONNAISSANCE ...

SAVEZ-VOUS QUE ...

Pêcheurs vous qui avez trouvé un jour, une anguille au bout de votre ligne à la place d'une truite, vous êtes vous demandés quel était ce poisson ?

L'anguille appartient à la famille des Anguillidés qui ne comprend qu'un seul genre l'Anguille : Anguille anguille.

Vous connaissez sa forme allongée qui l'oblige à nager en ondulant, ou à glisser en rampant sur le fond des rivières. Dans sa peau épaisse et gluante sont incrustées des écailles. C'est un animal crépusculaire. Son acuité olfactive correspond à celle du chien.

Lù la trouve t'on ?

Partout. Dans les estuaires, les fleuves, dans les étanges, les rivières et même les ruisseaux de montagnes.

Or ce poisson qui nous est familier a préoccupé au cours des siècles beaucoup de savants qui n'arrivaient pas à déterminer son processus de reproduction.

Ils émirent des hypothèses extraordinaires.

Ils parlaient de générations spontanées, de naissances au dépens de crins de chevaux. ARISTOTE a écrit "L'anguille naît du limon de la terre". PLINE, dans son Histoire Naturelle, écrivit : "Pour se reproduire, l'anguille se frotte aux rochers, des lambeaux se détachent de sa peau et reproduisent de nouvelles anguilles".

Pourquoi ces savants ont-ils eu tant de difficultés à éclaircir ce problème ? Avez-vous déjà trouvé des oeufs ou des larves d'anguilles ? Non. Cet animal doit venir d'ailleurs ! Mais d'où ?

La réponse a été donnée par un savant naturaliste Danois Johannes SCHMITH qui pendant plus de 20 ans étudia le problème et après plusieurs croisières en Atlantique en rapporta la solution. La voici :

Dans la partie Ouest de l'Océan Atlantique entre l'Archipel des Açores et celui des Antilles se trouve la mer des Sargasses, d'autre part prenant naissance dans le Golfe du Mexique le Gulf Stream, immense courant océanique répandant la chaleur sur les côtes occidentales de l'Europe, borde cette mer.

Dans cette mer des Sargasses se trouve le lieu de ponte des anguilles. Nous allons partir de ce lieu pour suivre leur migration.

Les oeufs fécondés, après un certain temps d'incubation, éclosent pour donner de petites larves. Celles-ci flottant la tête en l'air comme les hypocampes sont entraînées par le courant du Gulf Stream vers les côtes Européennes. Tout au long du parcours ces larves grandissent. A la fin de cet état, elles atteignent 6 à 9 cm. et se trouvent à la hauteur des côtes Européennes.

.../...

Cette invasion du littoral s'accomplit chaque année en hiver et au printemps.

2 ans après l'éclosion, elles vont subir une métamorphose qui les change en petites anguilles oucivelles.

Le premier effort de montée dans les eaux continentales se fait la nuit, par grosse mer. Les anguilles se pigmentent, peu à peu et deviennent opaques, plus foncées sur le dos, moins sous le ventre.

Leur entrée dans l'eau douce se fait sur plusieurs semaines. Les premières s'arrêtent pour la plupart dans les estuaires et deviendront des mâles.

Les autres, plus tardives et plus fortes, seront pour la plupart des femelles qui continueront leur route.

Ces petites anguilles se transforment en anguilles jaunes et croîtront pendant 15 ans.

Les deux sexes diffèrent sur la croissance. Les mâles vers leur 4ème année de vie continentale atteignent 40 à 50 cm. Ils ne grandissent plus. L'élaboration sexuelle commence à se manifester.

Chez les femelles l'âge de puberté est plus tardif. Vers la 7ème ou 8ème année de vie continentale ce qui correspond à une taille de 80 cm à 1 m. A cette époque débute l'élaboration sexuelle.

Un tel accroissement demande une alimentation copieuse. Elles sont carnivores et franchement prédatrices. Elles traquent petits poissons, grenouilles, toutes chairs animales. Elles opèrent de préférence la nuit.

Une remarquable conformation de leurs organes respiratoires, la petitesse et la mobilité de leurs ouïes leur permettent d'emmagasiner de l'humidité et de sortir de leur milieu pour progresser sur le sol en rampant. Elles agissent aussi pendant les nuits pluvieuses, ou dans les prés mouillés par la rosée. L'hiver, les anguilles s'enfoncent dans la vase, y restent en état de léthargie dont elles sortent au printemps.

Ceci n'est plus le cas aux approches de la puberté.

A l'automne, au lieu de chercher un gîte pour hiverner, elles restent en pleine eau et se dirigent vers des profondeurs plus grandes en essayant de gagner la mer.

Pour les anguilles de rivières, c'est la descente ou Avalaison.

Arrivées dans les zones des estuaires, des étangs littoraux, elles rencontrent les mâles pubères prêts à partir pour le voyage de noce. Le départ est généralement la nuit par mauvais temps d'orage par troupes nombreuses. Alors commence la grande migration des noces qui les ramènent au lieu même de leur naissance. Elles ont changé d'aspect, elles sont plus vives, plus éclatantes qu'avant, d'où l'expression d' "Anguille argentée". A partir de cette époque elles ne s'alimentent plus. Le tube digestif s'atrophie et c'est

.../...

sur leur réserve qu'elles effectuent les 5.000 km. de traversée de l'Atlantique. Arrivées dans la mer des Sargasses elles pondent, les oeufs sont fécondés par les mâles.

Ensuite on pense qu'elles meurent après l'acte de reproduction.

Certaines, surprises par le froid ne peuvent rejoindre le fleuve et vont hiverner. Après 2 ou 3 ans d'empêchement d'avalaison elles sont perdues pour la reproduction de l'espèce. Elles grossissent et engraisser sans reproduire.

Pourquoi cette migration ?

L'Anguille serait soumise à deux influences déterminantes, quant à l'habitat, successives et contraires.

Pendant sa jeunesse et sa vie de croissance, celle de l'activité respiratoire occupe la 1ère place, d'abord impérieuse au point d'obliger à un changement de milieu, elle s'atténue ensuite.

Puis avec la puberté et le début de l'élaboration sexuelle, celle de la température prédomine. Cette migration relèverait d'un phénomène de thermotropisme. Les anguilles pubères qui cessent de s'alimenter et manquant par conséquent de calories de nutrition s'écartent des eaux de rivière pour remonter le Gulf Stream en direction d'un lieu plus chaud.

J.C. P.

0 0
0

Vous trouverez le trimestre prochain dans cette rubrique :

1°) L'histoire de Guillaume.

2°) La vie des abeilles.

MULTICOPIE REFLUE LIQUE

18, rue Georges Ville 06 - N I C E Tél : 89 11 27

DACTYLOGRAPHIE

DUPLICATION

COURRIER

CIRCULAIRES

TARIFS ...

TRAVAIL SOIGNE - LIVRAISON RAPIDE - PRIX MODERES

Dans la culture entrent différents facteurs qu'il ne faut pas dédaigner, notamment les influences bénéfiques ou maléfiques que chaque culture exerce sur les cultures voisines.

Une plante peut enrichir le sol en une substance utile à une autre plante ; une légumineuse par exemple enrichit le sol en azote assimilable, utile aux pommes de terre. Inversement, une plante peut sécréter des substances nocives pour une autre plante.

L'odeur d'une plante, également, peut éloigner les parasites d'une autre plante. Il est intéressant de connaître les plus caractérisées de ces influences de façon à rechercher les voisinages utiles et éviter ceux qui sont dangereux.

Voici un tableau de ces influences qui donne en face de chaque culture, celles dont le voisinage est utile ou nuisible. Tableau déterminé par Michel REMY.

VOISINAGE UTILE :

Carottes	(pois à rames	Oignons	(carottes
)	haricots nains)	carottes
	(salades	Pois)	choux raves
)	poireaux			
	(oignons	Pommes de terre	(Choux verts &
Céleri côtes	(chou-fleur hâtif)	rouges
)	chou rouge hâtif		(Chou-fleur
Chou	(haricots	Salade	(carottes
)	pommes de terre hâtives)	Poireaux
Chou-fleur	(haricots	Tomates	(choux
))	chou-fleur
Epinards	(haricots à râme		(hâtif
Haricots	(carottes	Poireaux	(Carottes
)	choux)	tomates
	(épinards		(salades

VOISINAGES NUISIBLES :

Haricots	(ail	Pois	(ail
)	échalottes)	échalottes
	(oignons)	oignons
				(pommes de terre

CONSEIL PRATIQUE :

Poisson : Si l'on vous présente un poisson dont la chair vous semble molle, ne l'achetez pas. Un poisson frais doit être rigide et avoir la chair élastique. De plus un poisson frais n'a pas d'odeur, sauf une légère odeur de marée.

A partir du 12 juillet, et jusqu'au 14 août 1972, a lieu le XXVIème Festival d'Avignon.

Seront présentés, pendant cette période, dans la série THEATRE - DANSE dans la Cour d'honneur du Palais des Papes :

En JUILLET :

OEDIPE ROI et OEDIPE A COLONNE de Sophocle

Adaptation de Jacques Lacarrière
Mise en scène de Jean Paul Roussillon

LA TRAGEDIE de RICHARD II de W. SHAKESPEARE

Mise en scène de Terry Hands

En AOUT :

ANTIGONE

Musique de Mikis Théodorakis - Chorégraphie de Carolyn Carlson et Miche Van Hoecke - Conseiller artistique André Philippe Hersin.

MASCARADES et MASSACRES

La chronique fabuleuse du Ballet Comique de la Reyne - Spectacle musical, dramatique et chorégraphique de J. Vauthier et Ch. Ravier.

Au Cloître des Carmes

En JUILLET :

PLAISANTERIE SATIRE - IRONIE

de Christian Dietrich Grabbe -
Mise en scène de Michel Berto

En AOUT :

DANS LA JUNGLE DES VILLES de Bertolt Brecht

Mise en scène de Jean Pierre Vincent.

Voici ce qui est du Théâtre ;

Vous y trouverez aussi du : Théâtre musical ,
des Concerts ,
de la Musique sacrée avec le chœur et
la philharmonique de Brème Elias de M
Mendelson.

L'ensemble vocal Jacques Feuillie "LES OCTONAIRES" de Claude le Jeune
L'Institut Grégorien de Lyon - le Coeur du New England Conservatory
de Boston - Un concert de musique sacrée contemporaine.

La Location se fait à partir du 1er Juin - Prix des places :

COUR D'HONNEUR : 6 F. - 10 F. - 16 F. AUTRES LIEUX : 12 F.

Groupe de 10 personnes au moins :

COUR D'HONNEUR : 6 F. - 8 F. - 12 F. AUTRES LIEUX : 8 F.

-o-o-o-

Envoyez vos articles à l'adresse suivante : J.C. PORCIER - 130 Bd. Gambetta
06 - NICE

Directeur de la Publication : M. J. C. PORCIER